

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 057\_2022**

**Séance du vendredi 9 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux,  
Le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle des mariages en Mairie d'Haverskerque, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 5 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; M. Thierry HENNION, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT ;  
Mme Justine DURETETE, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS ;  
Mme Catherine GOEDGEBUER, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à M. Philippe BLERVAQUE ;  
M. Maxime ROKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Franky SALON ;  
M. Clément WALBROU, conseiller municipal, ayant donné procuration à MME Françoise WARNEYS ;

**Était absent :**

M. Bertrand TRINEL, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS.**

**Fin de la séance : 20h07**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES  
POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT.**

**VU**

Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-1 autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ;

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses d'équipements du budget principal votées sur l'exercice 2022 par le conseil municipal s'élève à **487 650.00 € (hors crédits de report)**, ce qui autorise une ouverture de crédits à hauteur de **121 912.50 € (25 %)**.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;  
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(14 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune avant le vote du budget primitif 2023 selon le tableau ci-après :

Chapitre / Désignation	Crédits votés au BP 2022 en €	Montants anticipés autorisés en €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 550.00	7 637.50
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	194 100.00	48 525.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	263 000.00	65 750.00
<b>TOTAL</b>	<b>487 650.00</b>	<b>121 912.50</b>

- **CHARGER** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE

